LICENCE APPEAL TRIBUNAL

ANNUAL REPORT

2008-2009

Office of the Chair

Bureau du président

Licence Appeal Tribunal
12th Floor
1 St. Clair Ave West
Toronto ON M4V 1K6
Telephone: (416) 314-4260
1 800 255-2214
Fax: (416) 314-4270
(416) 314-6307
1-800-720-5292

Tribunal d'appel en matière de permis
12e étage
1, ave St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1K6
Téléphone : (416) 314-4260
1 800 255-2214
Télécopieur : (416) 314-4270
(416) 314-6307
1 800 720-5292

Ontario

June 29, 2009

The Honourable Harinder Takhar
Minister
Ministry of Government Services
Suite 4320 Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto, ON M7A 1W3

Dear Minister:

RE: Licence Appeal Tribunal Annual Report

I am pleased to present to you the Licence Appeal Tribunal's Annual Report for fiscal year 2008-2009.

Yours truly,

Lynda C. E. Tanaka, B.A., LL.B., FCIArb., C.Arb., ICD.D
Chair

TABLE OF CONTENTS

	Page Number
Message from the Chair	1
Mandate, Jurisdiction and Organization of the Licence Appeal Tribunal	3
Chair, Vice-Chairs and Members of the Licence Appeal Tribunal	6
Goals and Performance	7
Accomplishments	9
Statistical Summary	12
Financial Information	14

MESSAGE FROM THE CHAIR

I have the privilege of reporting on the changes and progress that have been achieved this year. I was appointed as Acting Chair in January 2007 and in January 2008 as Chair of the Tribunal.

The Tribunal recognizes that the cases before it relate directly to the balance between the ability of businesses to operate with the need to provide consumer protection and enforcement of regulatory processes. In the end, the structure is designed to protect consumers, fulfill the intent of the Legislature as set out in the statutes and regulations, and support those businesses that operate with integrity and honesty and in accordance with the law. Therefore the Tribunal must provide timely adjudication of the appeals, and it must do so with existing resources in face of sustained demand for its services.

I wish to express my thanks to the Members of the Tribunal who have given so generously of their time in the public service and who have supported my efforts over the past year. The Members embraced the changes to the procedures at the Tribunal and engaged enthusiastically in improving their skills and knowledge. The Tribunal is fortunate to have so many highly qualified and professional Members.

I am pleased to welcome new Members Geneviève Blais, David Caryll, Dr. Garry Fisher, and Ken Selby, and Vice-Chairs Christina Budweth Mingay and Terrance Sweeney. These new Members bring significant skills and knowledge and I am grateful to them for agreeing to serve on the Tribunal. I note the untimely passing of Vice-Chair Shane Watson of Burlington. Mr. Watson was an accomplished lawyer who made significant contributions to his community and served on the Tribunal with skill.

This report outlines briefly, and in summary form only, what has been achieved by the Tribunal in the Accomplishments section. I wish to draw to your attention some of the more important issues and the relationship of those accomplishments to the expectations of the parties.

In 2008-09, the Tribunal put in place Rule 2.14 to provide a straightforward process in the event the presiding panel is not able to continue with the proceedings under prescribed circumstances. In addition, Rule 2.11 was designed to address the issue of representation of parties.

Early in calendar 2007, a system was put in place to provide pre-hearings for all appeals, except expedited hearings. The design of the pre-hearings included both significant settlement opportunities as well as a structure to provide enforceable case management through a Tribunal order. Parties have taken advantage of the settlement opportunities and have used the pre-hearing process to ensure that they are well prepared for the hearing and are in compliance with the Tribunal's Rules. There are many instances where the parties request a second pre-hearing to build on the settlement process to a successful conclusion without the need for a full hearing. Despite the introduction of

these pre-hearings, the average turnaround time has not increased but remained stable at or under four months.

We have also reduced the number of matters that are outstanding for longer than 120 days over the course of the year, by carefully monitoring the status of appeals and by ensuring that a process is in place to expedite the cases.

I noted in last year's annual report, that the public has increasingly high expectations as to the quality of service that should be provided by a tribunal, as to the experience of the parties in the hearing room, as to the quality of adjudication, and as to the written decisions. With a view to addressing the needs of the parties, the Tribunal has undertaken an extensive Plain Language Project which has resulted in the total revamping of various Tribunal notices and existing public literature, as well as the release of new Information Sheets.

The *Public Service of Ontario Act, 2006* imposes on members appointed by the Lieutenant Governor in Council, obligations with respect to conflict of interest and political activity comparable to the obligations imposed on the public sector employees. In addition, the Office of the Conflict of Interest Commissioner has been created with a specific mandate to provide direction to appointees. O. Reg. 381/07 under this act creates rules of conflict of interest and the Tribunal has the opportunity to obtain the Commissioner's approval for specific rules for the Tribunal in place of the regulation. After careful consideration of alternatives and discussions with staff of the Commissioner's office, the Tribunal chose to continue to be bound by the regulation, rather than creating our own rules.

In 2008-09, the Tribunal undertook planning activities including a rigorous training plan, in preparation for an expansion in its mandate. As of April 1, 2009, the Tribunal's jurisdiction is expanded to include appeals under the *Payday Loans Act, 2008* and as of January 1, 2010 will include appeals under the *Motor Vehicle Dealers Act, 2002*.

The staff and Members recognize the importance of the Tribunal fulfilling the requirements of its mandate in a professional manner and in accordance with the statutes and the principles of administrative law. The Tribunal adjudicates the cases before it with efficiency and timeliness on a cost effective basis. The Tribunal will continue to modernize its processes to reflect best practices in the tribunal sector.

Lynda C.E. Tanaka, B.A., LL.B., FCIArb., C.Arb., ICD.D
Chair

THE LICENCE APPEAL TRIBUNAL:
Fair... Impartial... and Efficient

Mandate

The Tribunal's mandate is to provide a fair, impartial and efficient means to appeal decisions concerning compensation claims and licensing activities regulated by several ministries of the provincial government.

These include the Ministry of Children and Youth Services, the Ministry of Community Safety and Correctional Services, the Ministry of Small Business and Consumer Services, the Ministry of Municipal Affairs and Housing, the Ministry of Training, Colleges and Universities, and the Ministry of Transportation. As an independent adjudicative agency of the Ministry of Government Services, the Tribunal receives appeals, conducts hearings, resolves disputes and renders decisions on compensation claims and licensing activities regulated by these ministries.

History

The *Licence Appeal Tribunal Act, 1999* created the Tribunal to assume the mandate of its four predecessors: the Commercial Registration Appeal Tribunal, the Licence Suspension Appeal Board, the Private Vocational Schools Review Board and the Child and Family Services Review Board licensing jurisdiction.

Since the merger, the concept of one tribunal under one Chair has proven to be a successful adjudicative model. The Tribunal has continually met the expectations of the public, as to the quality of the service and the decisions issued and the value for the public funds invested.

Jurisdiction

The Tribunal is subject to the rules of natural justice and the requirements of the *Statutory Powers Procedure Act*. In an effort to protect the public, the specialists appointed to the Tribunal work to conduct fair, efficient and impartial hearings during which they consider all evidence presented and make a decision with written reasons. Most Tribunal decisions are subject to appeal to the Superior Court of Justice (Divisional Court). All Tribunal proceedings are subject to judicial review under the *Judicial Review Procedure Act*.

Appeals to the Tribunal can be made under 21 different statutes. The acronym of each statute and/or type of appeal is provided for easy reference throughout this report.

Statute	Acronym
Bailiffs Act	BA
Building Code Act, 1992, O.Reg. 350/06 (Division C, Sections 3.2, 3.3 and 3.4 only)	BCA
Cemeteries Act (Revised)	CA
Child and Family Services Act	CFSA
Collection Agencies Act	CAA
Consumer Protection Act, 2002	CPA
Consumer Reporting Act	CRA
Day Nurseries Act	DNA
Discriminatory Business Practices Act	DBPA
Film Classification Act, 2005	FCA
Funeral Directors and Establishments Act	FDEA
Highway Traffic Act	HTA
• Section 32(5)(b)(i) – Medical	MED
• Section 47(1) – Medical and Commercial Vehicle Operator's Registration-Carrier	MCVOR
• Section 17(2),(3) – Commercial Vehicle Operator's Registration	CVOR
• Section 48.3(2) – Administrative Driver's Licence Suspension	ADLS
• Section 55.1(3) – Motor Vehicle Impoundment	MVIA
• Section 82.1 – Commercial Vehicle Impoundment and Suspension	CVIS
• Section 95(1) – Motor Vehicle Inspection Licence – Garage	GAR
Intercountry Adoption Act	IAA
Motor Vehicle Dealers Act	MVDA
Ontario New Home Warranties Plan Act	ONHWPA
Paperback and Periodical Distributors Act	PPDA
Post-Secondary Education Choice and Excellence Act, 2000	PSECEA
Private Career Colleges Act, 2005	PCCA
Private Security and Investigative Services Act, 2005	PSISA
Real Estate and Business Brokers Act, 2002	REBBA
Travel Industry Act, 2002	TIA

Organization

The Lieutenant Governor in Council appoints all Tribunal Members and designates one as Chair and some as Vice-Chairs. The Chair is full-time, while the Vice-Chairs and Members are part-time. The Chair provides guidance and leadership to the Vice-Chairs and Members, and is accountable to the Minister of Government Services for the performance of the Tribunal in fulfilling its mandate. This includes carrying out the roles and responsibilities assigned to the Chair by Management Board Directives, the *Licence Appeal Tribunal Act, 1999*, and a Memorandum of Understanding between the Minister of Government Services and the Chair.

Profile of Members

Tribunal Members reside in various parts of the province, are active in community organizations and come from different cultural communities. They are fair, accomplished adjudicators who bring a wealth of experience to the Tribunal. Some Tribunal Members have experience as adjudicators in other federal or provincial tribunals or as Deputy Judges; others have specific training and experience in alternative dispute resolution. The Tribunal also has a number of Members who are legally qualified medical practitioners as required by the legislation to preside on hearings dealing with *Highway Traffic Act* licence issues that relate to medical conditions. All Members designated as Vice-Chairs are lawyers.

In order to serve the public interest in an open and independent manner, it is important to note that Tribunal Members are not employees of the provincial government.

Staff

Tribunal staff are appointed under the *Public Service of Ontario Act, 2006*. The staff complement includes a Chief Operating Officer and Registrar, a Deputy Registrar, an Operations Coordinator, five Hearings Coordinators, an Administrative Assistant and a Receptionist.

The Chief Operating Officer and Registrar manages the day-to-day operations of the Tribunal and provides support to the Chair. Tribunal staff are responsible for supporting various phases of the appeal process, including receiving appeals, scheduling hearings, preparing case-related materials, arranging hearing rooms, maintaining records and overseeing the release of decisions.

CHAIRS, VICE-CHAIRS AND MEMBERS OF THE LICENCE APPEAL TRIBUNAL – 2008-09

Chair

Lynda C.E. Tanaka, B.A., LL.B., FCIArb., C.Arb. ICD.D
Vice- Chair October 5, 2006 to January 23, 2008
Acting Chair, January 24, 2007 to January 23, 2008
Chair, January 24, 2008 to January 23, 2010

Vice-Chairs	*Term*		
Bennett-Martin, Elizabeth	March 19, 2003	-	March 24, 2014
Budweth Mingay, Christina	February 4, 2009	-	February 3, 2011
Cassidy, Patricia	October 5, 2006	-	October 4, 2011
Cheng, Shu-Tai	November 15, 2006	-	November 14, 2011
D'Amours, Marc	November 15, 2006	-	November 14, 2011
Diamond, Andrew	June 1, 2005	-	December 15, 2013
Flude, David Gregory	June 22, 2005	-	June 21, 2013
Gahir, Harinder	November 15, 2006	-	November 14, 2011
Garbe, E. Alan	April 1, 2000	-	March 31, 2014
Israel, Derek	April 1, 2000	-	May 4, 2008
Koprowski, Kenneth W.	April 1, 2000	-	March 31, 2014
Macklin, Richard	October 5, 2006	-	October 4, 2011
Pannu, Raj	March 9, 2006	-	March 8, 2009
Proulx, Chantal	November 15, 2006	-	November 14, 2011
Sanford, Laurie	June 22, 2005	-	June 21, 2013
Sproule, Elizabeth	April 1, 2000	-	March 31, 2014
Sweeney, Terrance	August 12, 2008	-	August 11, 2010
Wallace, Douglas R.	January 13, 2005	-	January 12, 2013
Watson, Shane	October 5, 2006	-	October 4, 2008
Weary, Jane	June 23, 2004	-	June 22, 2009
Members	*Term*		
Abu-Zahra, Hakam T.	August 21, 2003	-	August 20, 2009
Aouad, Antoine A.	April 1, 2000	-	March 31, 2014
Benninger, Donald	June 12, 2002	-	June 12, 2014
Blais, Geneviève	May 7, 2008	-	May 6, 2010
Caryll, David B.	April 16, 2008	-	April 15, 2010
Clark, Kerr W.	August 21, 2003	-	August 20, 2009
Coffey, Patrick G.	February 3, 2003	-	February 2, 2011
Dann, Simon	April 1, 2000	-	June 16, 2009
Fisher, Garry	November 5, 2008	-	September 2, 2010
Flynn, Kevin	May 28, 2003	-	May 27, 2009
Hurst, David	August 1, 2003	-	July 31, 2009
Kennelly, Jim	June 17, 2004	-	June 16, 2012
Melvin, Roy	April 19, 2000	-	March 25, 2012
Montano, Nives	April 1, 2000	-	March 25, 2014
Penner, Keith	September 17, 2004	-	September 16, 2009
Quintyn, Esrick	May 18, 2005	-	May 17, 2008
Selby, Ken	April 2, 2008	-	April 1, 2010
Spencer, Mary Ann	May 30, 2006	-	May 29, 2009
Turnbull, David Ian	August 21, 2003	-	August 20, 2009

GOALS AND PERFORMANCE

The critical success goals of the Tribunal are timeliness, optimum cost efficiency, quality and consistency. Key business activities that affect these goals are monitored, the results are measured, and improvements are made as required. Performance is tracked monthly and statistical charts/graphs are distributed to the minister and deputy minister of those ministries that administer the statutes under the Tribunal's jurisdiction.

There are four phases of the appeal process:

- Intake of appeals
- Scheduling of hearings
- Holding of hearings
- Rendering of decisions.

Each phase has specific timelines which vary according to the type of appeal.

1. Intake of Appeals

Applicants are assured of a timely response. Tribunal staff have one to three weeks to:

- Review the notices of appeal and verify that the required fee and supporting documents have been filed within the prescribed timeframes;
- Forward copies of the appeal to the regulators or respondents, as required;
- Consult the parties with respect to the number of hearing days and any witnesses required as indicated on the notices of appeal;
- Forward the completed appeal for scheduling of hearings.

2. Scheduling of Hearings

Tribunal staff set the hearing and pre-hearing dates within five days following the conclusion of the intake process. There are specific legal or administrative timelines to guide the timing of hearings as follows:

• Administrative Driver's License Suspension	15-20 days
• Orders under the *Child and Family Services Act*	60 days
• Commercial Vehicle Operator's Registration	60-90 days
• Commercial Vehicle Impoundment and Suspension	30 days
• Orders under the *Day Nurseries Act*	60 days
• Orders under the *Intercountry Adoption Act*	60 days
• Medical Suspension (Driver's Licences)	30 days
• Motor Vehicle Impoundment Orders	18-20 days
• Motor Vehicle Inspection Licence (Garage)	30-60 days

- Proposals / Decisions under various statutes administered by the Ministry of Small Business and Consumer Services, self-managed industries, and Tarion Warranty Corporation — Within 120 days

3. Holding of the Hearing

The length of the hearing depends on how much time the parties may require to present evidence and make their arguments. Hearings can range from half a day to 15 days or more. In the case of appeals that have complex legal issues or many documents or witnesses, the hearing days may be spread out in order to accommodate the schedules of the parties and their counsel or agents and the part-time Members and/or Vice-Chairs.

The Chair has established specific timeframes for the completion of hearings under a number of statutes, as authorized under section 16.2 of the *Statutory Powers Procedure Act*. These timeframes serve as performance measures to ensure that there are no delays in the appeal process, and that the average turnaround time does not exceed six months.

There are cases where more than six months in fact elapse between the perfecting of the appeal and the issuance of the decision, due to various considerations:

- Unrepresented parties may require time to familiarize themselves with procedures and processes;
- There could be voluminous documents disclosed;
- There could be multiple parties involved in the proceedings;
- There could be significant legal issues in the appeal; and/or
- The parties or their representatives and witnesses or Tribunal members with the appropriate expertise may be unavailable for scheduling within the timeframes.

These cases are carefully monitored to ensure that the decision is issued as promptly as possible.

4. Rendering of Decisions

The Tribunal's goal is to release its decisions to the parties within 30 days after the hearing. There are shorter deadlines for specific types of appeals:

- Administrative Driver's Licence Suspension — 1 day
- Commercial Vehicle Impoundment and Suspension — 14-28 days
- Medical Suspension (Driver's Licences) — 7 days
- Motor Vehicle Impoundments — 1-3 days
- Motor Vehicle Inspection Licence (Garage) — 14-28 days

ACCOMPLISHMENTS 2008-09

Effective Dispute Resolution

The Tribunal's statistical summary (see page 12) points to an improvement in the Tribunal's overall performance, and to the effectiveness of the pre-hearing process.

The number of appeals processed by the Tribunal has remained fairly stable over the past two years (669 appeals in 2008-09 and 668 in 2007-08). Fiscal year 2008-09 sees a continuation of the upward trend in respect of the number of pre-hearings scheduled, pre-hearings held and hearing days scheduled (471, 340 and 1,545, respectively). There has been a significant increase in the number of decisions/orders released (730 in 2008-09, compared to 547 in 2007-08). The average length of hearing has been reduced to 0.66 day (from 1.01 days in 2007-08), and the average length of time to release decisions has also been reduced to 16.42 days (from 23.5 days in 2007-08).

To support effective dispute resolution, the Tribunal has implemented rigorous training plans for its Members and its staff, and introduced changes to the Tribunal's Rules aimed at streamlining the appeal process.

Training sessions for groups of Members were held on three occasions this year to maintain the Tribunal's high level of expertise and knowledge. One session was provided for all Members covering a broad range of topics relevant to the Tribunal's work. Two other sessions were held for more focused training. For new Members, specific training by the Chair and Registrar was provided. In addition, Members took advantage of training provided by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators and the Council of Canadian Administrative Tribunals.

Two changes to the Tribunal's Rules of Practice were introduced in 2008-09. Rule 2.14 provides a straightforward process in the event the presiding panel is not able to continue with the proceedings under prescribed circumstances. Rule 2.11 implements the legislative intent of the *Access to Justice Act, 2006* vis-à-vis the regulation of paralegals, and puts in place a process with respect to the representation of parties before the Tribunal.

Efficient Use of Resources

The Tribunal has leveraged a number of I&IT solutions to ensure more efficient use of its resources, and to support the government's Green Agenda.

The Tribunal's public website has been upgraded and updated to improve navigation and to ensure timely posting of documents such as public literature and new Rules and policies. The implementation of the second phase of the Tribunal's case management system in 2008-09 will yield a number of desirable outcomes in future years – it is expected that the system enhancements will help automate the preparation of notices and correspondences, increase operational efficiencies by moving away from a paper-based

operating environment, enhance reporting capabilities, and support longer range planning of the Tribunal's activities.

The new digital recording system, first operational in 2008-09, has brought significant enhancements in the quality and reliability of the recording of Tribunal proceedings. The Tribunal's I&IT operating environment is now at par with general standards following the scheduled equipment refresh in December 2008.

Over the course of 2008-09, the Tribunal continued its efforts in assessing options for its physical premises in advance of the expiration of its current lease in November 2012.

Communicating Good Information to the Parties and the Public

The Tribunal has completed an extensive Plain Language Project which has resulted in the release of nine booklets to assist parties in preparing for a hearing. The Tribunal has also published a series of Information Sheets that explain various aspects of the appeal process. A number of existing forms have been revised (e.g., notices of appeal), and new forms developed (e.g., request to withdraw an appeal, request for adjournments, representation of parties). All these documents are written in plain language, and are posted on the Tribunal's website and available in print form.

Implementation of Corporate Initiatives

The Tribunal has been working towards full compliance with the *Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005* by January 1, 2010. Tribunal staff have attended training courses on the requirements under this act, and the Tribunal has sought and received necessary approvals to modify its front counter to ensure that it will be accessible to people with disabilities.

The Tribunal has been supporting the government's Open for Business strategy, by identifying opportunities to reduce regulatory burden through the modernization of existing provisions in statutes and/or regulations. The Tribunal has also developed plans to be implemented in 2009-10, to heighten staff and Members' awareness of the government's Diversity Strategy and Green Agenda.

Liaison and Outreach

The Tribunal continued to liaise with other regulatory and adjudicative agencies to identify and assess horizontal issues (e.g., Open for Business), and to develop and implement a rigorous training plan to prepare Tribunal Members and staff for an expansion in its jurisdiction in 2009-10 to include appeals made under the *Payday Loans Act, 2008* and the *Motor Vehicle Dealers Act, 2002*.

The Chair participated in the planning committee for the 2008 Conference of Ontario Boards and Agencies (COBA) in November 2008 and moderated one of the panels. She continues to be involved in this work for COBA 2009, the preparations for which are

already underway. She coached at the Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) Adjudicator Training in September 2008 and also attended the annual conference of the Council of Canadian Administrative Tribunals and a meeting of the Canadian Institute for the Administration of Justice, learning about reform in tribunal practices and procedures in other jurisdictions.

The Chair was elected a member of the Board of Directors of SOAR. In addition, she made a presentation on the Tribunal jurisdiction and processes to the Administrative Law class of Carleton University again this year.

Modernization of Management Practices and Business Processes

Changes were introduced in 2008-09 to modernize the Tribunal's management practices and streamline its existing business processes. For example, a new staff position was created to manage the Tribunal's priority projects, the process for handling incoming mail has been redesigned to reduce redundancy, the interactive voice mail system has been modernized to increase its "user-friendliness", and new forms have been created to assist parties with the appeal process.

In 2008-09, two of the Tribunal's staff were appointed as Commissioners for Taking Affidavits. Tribunal staff now prepare an affidavit of service for notices of proceedings in respect of hearings held outside of Toronto. It is expected that this new practice will apply to notices of proceedings for Toronto hearings in 2009-10, and will help expedite the proceedings before the Tribunal.

Governance

The *Public Service of Ontario Act, 2006* imposes on the members appointed by the Lieutenant Governor in Council obligations with respect to conflict of interest and political activity comparable to the obligations imposed on the public sector employees. After careful consideration of alternatives and discussions with staff of the Office of the Conflict of Interest Commissioner, the Tribunal chose to continue to be bound by the regulation made under this act, rather than creating our own rules.

The Tribunal's 2008-09 business plan was approved by the Minister of Government Services in early 2008-09, and the 2009-10 plan was submitted for approval in March 2009. These plans, which set out strategic directions for the Tribunal over a three-year period, will serve as the foundation for the Tribunal's priorities within the planning horizon.

With the appointment of the Chair in 2008, negotiations have commenced in respect of changes that may be necessary to the Memorandum of Understanding between the Chair and the Minister.

STATISTICAL SUMMARY

Key statistical data for the past three fiscal years are as follows:

	2008-09	2007-08	2006-07
Number of appeals processed	669	668	682
Number of pre-hearings scheduled	471	370	248
Number of pre-hearings held	340	279	198
Number of hearing days scheduled	1,545	1,351	1,211
Number of hearing days heard	506	499	541
Number of decisions/orders released	730	547	589
Average length of hearing (in days)	0.66	1.01	1.03
Average length of time to release decisions (in days)	16.42	23.5	14.5

The number of appeals processed by statute is as follows:

	2008-09	2007-08	2006-07
Bailiffs Act	2	2	1
Cemeteries Act (Revised)	1	1	0
Collection Agencies Act	1	0	0
Child and Family Services Act	0	2	1
Day Nurseries Act	2	4	3
Funeral Directors and Establishments Act			
• *Claim*	4	3	5
• *Registration*	1	0	1
Highway Traffic Act			
• ADLS	33	21	13
• CVIS	0	2	0
• CVOR	31	17	18
• GAR	25	11	12
• MED	137	123	108
• MVIA	77	85	104
Motor Vehicle Dealers Act			
• *Claim*	1	3	3
• *Registration*	64	120	112
Ontario New Home Warranties Plan Act			
• *Claim*	159	147	217
• *Registration*	56	61	33
Private Career Colleges Act, 2005	4	4	3
Private Security and Investigative Services Act, 2005	1	-	-
Real Estate and Business Brokers Act, 2002	21	19	13
Travel Industry Act, 2002			
• *Claim*	7	1	5
• *Registration*	42	42	30

Chart One: Total Number of Appeals Processed, by Statute (2008-09)

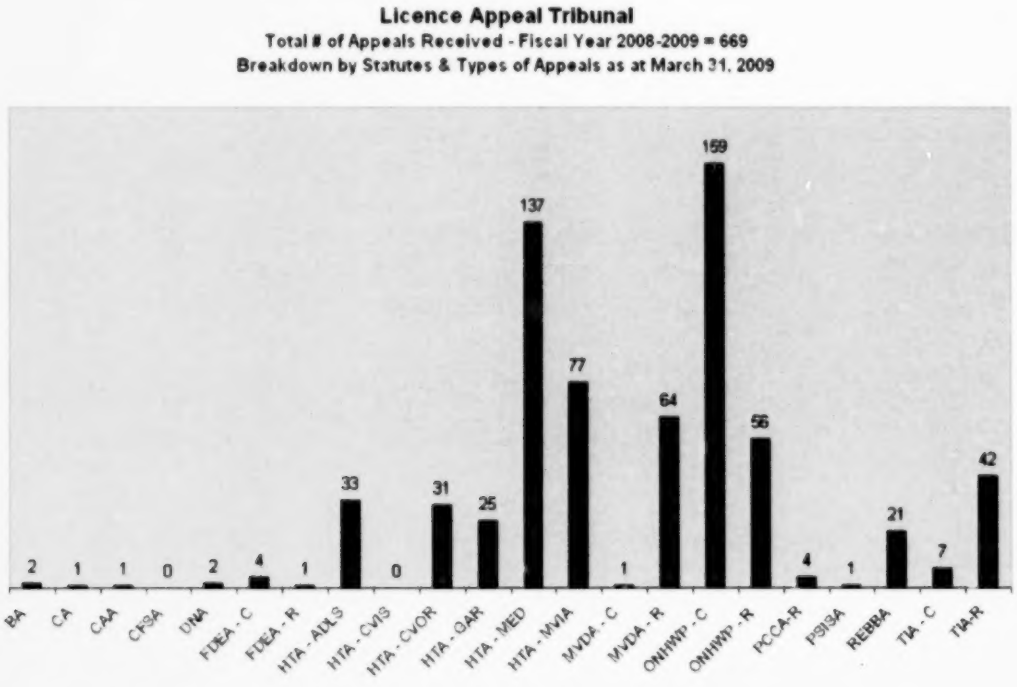

Chart Two: Average Turnaround Time, by Month (2008-09)

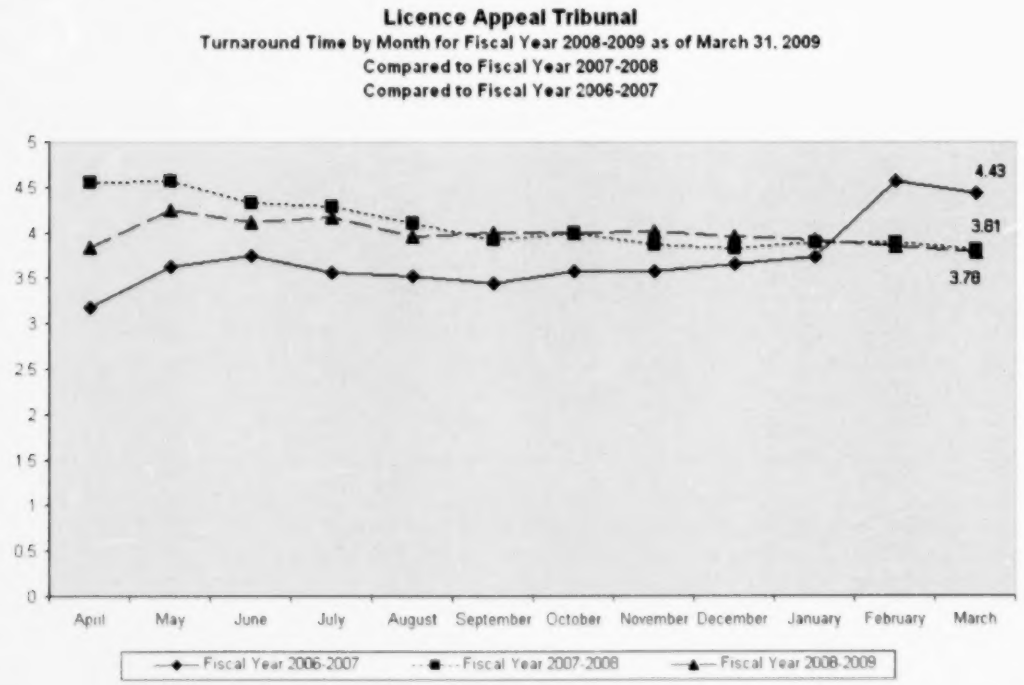

Financial Information
2007-2008

Standard Account	2007-2008 Appropriations	Actual Expenditures
Salaries and wages	493,500	653,896
Employee benefits	97,700	141,400
Transportation and communication	94,200	86,456
Services	1,535,200	1,201,184
Supplies and equipment	35,900	59,286
Subtotal:	**2,256,500**	**2,142,222**
Less: Recoveries *	-437,300	-341,955
Add: Treasury Board Approvals **	430,900	
TOTAL	**2,250,100**	**1,800,267**
Revenue under Licence Appeal Tribunal Act		63,603

* The Tribunal hears appeals under various Ontario statutes and recovers $765 per completed hearing per day from the respondent Ministries and self-managed industries under their Delegated Administrative Authorities to offset operating costs for the hearings.
** Additional funding was secured based on expenditures forecast to March 31, 2008. By prudent management, the additional funding was not entirely spent.

Financial Information
2008-2009

Standard Account	2008-2009 Appropriations	Actual Expenditures
Salaries and wages	493,500	834,877
Employee benefits	97,700	113,082
Transportation and communication	94,200	107,318
Services	1,576,200	945,038
Supplies and equipment	35,900	45,652
Subtotal:	**2,297,500**	**2,045,968**
Less: Recoveries*	-437,300	-385,942
Add: Treasury Board Approvals **	-75,000	
TOTAL	**1,785,200**	**1,660,026**
Revenue under Licence Appeal Tribunal Act		65,535

* The Tribunal hears appeals under various Ontario statutes and recovers $765 per completed hearing per day from the respondent Ministries and self-managed industries under their Delegated Administrative Authorities to offset operating costs for the hearings.
** Reflects in-year approvals by Treasury Board.

How to Contact Us:

Licence Appeal Tribunal
1 St. Clair Avenue West
12th floor
Toronto, Ontario
M4V 1K6

Telephone: (416) 314-4260 or 1-800-255-2214
Fax: (416) 314-4270 or 1-800-720-5292

Website: *www.lat.gov.on.ca*

ISSN 1499-0725 (Print/ Imprimé)
ISBN 978-1-4435-0895-7 (Print/Impimé, 2008-20009 ed.)

ISSN 1499-0733 (Online)
ISBN 978-1-4435-0896-4 (PDF, 2008-2009 ed.)

TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS

RAPPORT ANNUEL

2008-2009

Office of the Chair

Bureau du président

Licence Appeal Tribunal
12th Floor
1 St. Clair Ave West
Toronto ON M4V 1K6
Telephone: (416) 314-4260
1 800 255-2214
Fax: (416) 314-4270
(416) 314-6307
1-800-720-5292

Tribunal d'appel en matière de permis
12e étage
1, av. St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1K6
Téléphone : (416) 314-4260
1 800 255-2214
Télécopieur : (416) 314-4270
(416) 314-6307
1 800 720-5292

Ontario

Le 29 juin 2009

L'honorable Harinder Takhar
Ministre
Ministère des Services gouvernementaux
Édifice Whitney, bureau 4320
99, rue Wellesley ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Monsieur le Ministre,

OBJET : Rapport annuel du Tribunal d'appel en matière de permis

J'ai le plaisir de vous transmettre par la présente le rapport annuel du Tribunal d'appel en matière de permis pour l'exercice financier 2008-2009.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Lynda C.E. Tanaka, B.A., LL.B., FCIArb., C.Arb., ICD.D
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Message de la présidente	1
Mandat, compétence et structure du Tribunal d'appel en matière de permis	3
Présidente, vice-présidents et membres du Tribunal d'appel en matière de permis	7
Buts et rendement	8
Réalisations	11
Résumé statistique	15
Information financière	18

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

J'ai le privilège de faire rapport sur les changements et les progrès qui ont été accomplis cette année. J'ai été nommée présidente intérimaire en janvier 2007 et présidente du Tribunal en janvier 2008.

Le Tribunal reconnaît que les cas qui lui sont soumis procèdent directement d'un équilibre à trouver entre la capacité des entreprises à fonctionner et la nécessité de fournir une protection aux consommateurs et d'appliquer les processus réglementaires. En fin de compte, la structure vise à protéger les consommateurs, à réaliser l'intention de l'Assemblée législative telle qu'énoncée dans les lois et règlements, et à soutenir les entreprises qui poursuivent leurs activités de manière intègre et honnête en conformité avec la loi. C'est pourquoi le Tribunal doit juger les appels en temps opportun et le faire en se servant des ressources existantes dans le contexte d'une demande soutenue pour ses services.

Je souhaite exprimer mes remerciements aux membres du Tribunal, qui ont donné si généreusement de leur temps à la fonction publique et qui m'ont soutenue au cours de l'année écoulée. Les membres ont accepté les changements apportés aux procédures du Tribunal et se sont engagés avec enthousiasme à améliorer leurs compétences et leurs connaissances. Le Tribunal est chanceux d'avoir tant de membres hautement qualifiés et professionnels à son service.

Je suis heureuse d'accueillir les nouveaux membres Geneviève Blais, David Caryll, docteur Garry Fisher et Ken Selby, ainsi que les vice-présidents Christina Budweth Mingay et Terrance Sweeney, et de souligner la grande étendue de leurs compétences et de leurs connaissances, et je leur suis reconnaissante pour leur service au Tribunal. Nous regrettons, d'autre part, de vous informer du décès du vice-président Shane Watson, de Burlington. M. Watson était un avocat accompli qui a fait beaucoup pour sa collectivité en plus d'œuvrer avec compétence pour le Tribunal.

Le présent rapport présente de manière sommaire les réalisations du Tribunal (dans la section correspondante). J'aimerais attirer votre attention sur certains des dossiers les plus importants et aussi présenter ces réalisations au regard des attentes des parties.

En 2008-09, le Tribunal a adopté la règle 2.14 afin de fournir un processus simple à appliquer dans l'éventualité où le jury en fonction ne pourrait plus poursuivre les procédures dans un cas prescrit. De plus, la règle 2.11 vise à traiter la question de la représentation des parties.

Au début de l'année 2007, un système a été adopté afin de tenir des conférences préparatoires à l'audience pour toutes les procédures d'appels, sauf dans le cas des audiences accélérées. Ces conférences préparatoires à l'audience offrent toutes sortes d'occasions de règlement ainsi qu'une structure permettant de gérer les cas de façon efficace par l'entremise d'ordonnances du Tribunal. Les parties ont profité de ces occasions de règlement et ont recouru au processus de conférence préparatoire à

l'audience pour s'assurer d'être bien préparées en prévision de l'audience, et de respecter les règles du Tribunal. Dans de nombreux cas, les parties demandent la tenue d'une deuxième conférence préparatoire à l'audience afin de prendre avantage du processus de règlement de manière à arriver à un dénouement concluant sans qu'une audience complète ne soit nécessaire. Malgré l'avènement de cette procédure, le délai d'appel moyen n'a pas augmenté et se maintient à quatre mois ou moins.

Nous avons aussi réduit le nombre de cas en ouverts depuis depuis plus de 120 jours dans le cours de l'année en surveillant attentivement la progression des procédures d'appel et en s'assurant qu'un processus est en place pour accélérer le traitement de ces cas.

J'ai mentionné dans le rapport de l'année dernière que le public a des attentes de plus en plus élevées quant à la qualité du service qui doit être fourni par un tribunal et en ce qui concerne, entre autres, l'expérience des parties dans la salle d'audience, la qualité des décisions rendues et la publication des décisions écrites. Dans le but de répondre aux besoins des parties, le Tribunal a entrepris de réaliser un projet exhaustif de communication en langage clair ayant mené à un remaniement complet des divers avis du Tribunal et de la documentation de nature publique, ainsi qu'à la publication de nouvelles fiches d'information.

La *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* impose des obligations aux membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil en ce qui concerne les conflits d'intérêts et les activités politiques. Ces obligations sont comparables à celles qui sont imposées aux employés du secteur public. En outre, le *Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts* a été créé avec un mandat précis pour orienter les personnes nommées. Le Règl. de l'Ont. 381/07 pris en vertu de cette loi crée des règles relatives aux conflits d'intérêts et le Tribunal a donc l'occasion de faire approuver par le Commissaire certaines règles s'appliquant au Tribunal et qui pourrai remplacer le Règlement. Après avoir soigneusement examiné d'autres approches et discuté avec le Bureau du commissaire, le Tribunal a choisi de demeurer assujetti au règlement plutôt que de créer ses propres règles.

En 2008-09, le Tribunal a entrepris des activités de planification, y compris l'élaboration d'un plan de formation rigoureux, en prévision de l'élargissement de son mandat. Depuis le 1er avril 2009, le champ de compétence du Tribunal englobe les procédures d'appel entamées en vertu de la *Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire* et, à partir du 1er janvier 2010, s'y ajoutera la *Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles*.

Le personnel et les membres reconnaissent qu'il est important que le Tribunal s'acquitte des exigences liées à son mandat de façon professionnelle et en conformité avec les lois et les principes du droit administratif. Le Tribunal juge les cas qui lui sont soumis avec efficacité, dans les délais requis et de façon économique. Il continuera à moderniser ses processus en s'alignant sur les meilleures pratiques de son secteur.

Lynda C.E. Tanaka, B.A., LL.B., FCIArb., C.Arb., ICD.D
Présidente

LE TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS :
Juste… Impartial… et Efficace

Mandat

Le mandat du Tribunal est de fournir un moyen juste, impartial et efficace d'interjeter appel des décisions rendues par plusieurs ministères du gouvernement provincial qui régissent les demandes d'indemnisation et d'octroi de permis.

Les ministères en question sont le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le ministère des Transports. En tant qu'agence juridique indépendante sous le Ministère de services gouvernementaux, le Tribunal reçoit des demandes d'appel, tient des audiences, règle les litiges et rend des décisions au sujet des demandes d'indemnisation et d'octroi de permis régis par les ministères en question.

Histoire

Le Tribunal, constitué en vertu de la *Loi sur le Tribunal d'appel en matière de permis de 1999*, reprend les responsabilités assumées auparavant par quatre prédécesseurs : la Commission d'appel des enregistrements commerciaux, la Commission d'appel des suspensions de permis, la Commission d'étude des écoles privées de formation professionnelle et le service des permis qui relevait de la compétence de la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille.

Depuis cette fusion, le concept qui englobe un tribunal unique, dirigé par un seul président, s'est avéré un modèle juridictionnel couronné de succès. Le Tribunal a continuellement su répondre aux attentes du public en ce qui concerne la qualité du service et des décisions émises, ainsi que l'optimisation des fonds publics investis.

Compétence

Le Tribunal est assujetti aux règles de la justice naturelle et aux exigences de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. La protection de l'intérêt public requiert que les spécialistes nommés au Tribunal conduisent des audiences justes, efficaces et impartiales, pendant lesquelles ils examinent toutes les preuves présentées, et rendent une décision écrite, fondée sur les preuves en question. La plupart des décisions du Tribunal peuvent être portées en appel à la Cour supérieure de justice (Cour divisionnaire). Toutes les décisions du Tribunal sont assujetties à une révision judiciaire en vertu de la *Loi sur la procédure de révision judiciaire*.

Les demandes d'appel devant le Tribunal peuvent être interjetées en vertu de 21 différentes lois. L'acronyme de chaque loi et/ou le type d'appel est fourni au lecteur pour l'aider à comprendre les tableaux statistiques.

Loi	Acronyme
Loi sur les huissiers	BA
Loi de 1992 sur le code du bâtiment, Règl. de l'Ont. (Division C, articles 3.2, 3.3 et 3.4 seulement)	BCA
Loi sur les cimetières (révisée)	CA
Loi sur les services à l'enfance et à la famille	CFSA
Loi sur les agences de recouvrement	CAA
Loi de 2002 sur la protection du consommateur	CPA
Loi sur les renseignements concernant le consommateur	CRA
Loi sur les garderies	DNA
Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires	DBPA
Loi de 2005 sur le classement des films	FCA
Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires	FDEA
Code de la route	HTA
• Sous-alinéa 32(5)(b)(i) – Examen médical (MED)	MED
• Paragraphe 47(1) – Examen médical et permis d'exploitation d'un véhicule utilitaire-transporteur (MCVOR)	MCVOR
• Paragraphes 17(2) et (3) – Enregistrement des utilisateurs d'un véhicule utilitaire (CVOR)	CVOR
• Paragraphe 48.3(2) – Suspension administrative du permis de conduire (ADLS)	ADLS
• Paragraphe 55.1(3) – Mise en fourrière d'un véhicule automobile (MVIA)	MVIA
• Article 82.1 – Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire (CVIS)	CVIS
• Paragraphe 95(1) – Permis d'inspection des véhicules automobiles – Garage (GAR)	GAR
Loi sur l'adoption internationale	IAA
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles	MVDA
Loi sur le régime de garantie des logements neufs de l'Ontario	ONHWPA
Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques	PPDA
Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire	PSECEA
Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel	PCCA
Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête	PSISA

Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier	REBBA
Loi de 2002 sur le secteur du voyage	TIA

Organisation

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme tous les membres du Tribunal et choisit parmi eux la présidente et les vice-présidents. La présidente occupe un poste à plein temps, tandis que les vice-présidents et les membres travaillent à temps partiel. La présidente donne des conseils aux vice-présidents et aux membres, et assure le leadership auprès d'eux, et il est aussi responsable devant le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs du rendement du Tribunal dans l'exécution de son mandat. Cette tâche comprend l'exécution des rôles et des responsabilités assignés au président par les directives du Conseil de gestion, par la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis,* et par un protocole d'entente entre le ministre des Services gouvernementaux et la présidente.

Profil des membres

Les membres du Tribunal habitent dans différentes régions de l'Ontario, œuvrent au sein d'organismes communautaires et sont également issus de diverses communautés culturelles. Ils sont tous des arbitres justes et accomplis, qui mettent toute la richesse de leur expérience au profit du Tribunal. Certains membres du Tribunal sont des arbitres d'expérience dans d'autres tribunaux fédéraux ou provinciaux, ou comme juges adjoints; d'autres ont reçu une formation ou ont œuvré dans le domaine des processus de règlement extrajudiciaire de différends. Le Tribunal peut aussi compter sur les services d'un certain nombre de membres qui sont des médecins légalement qualifiés (tel qu'exigé par la loi) pour diriger des audiences se rapportant à des problèmes de permis visés par le *Code de la route* et liés à des troubles de santé. Tous les membres agissant comme vice-présidents sont avocats.

Dans le but de servir l'intérêt public de manière ouverte et indépendante, il est important de noter que les membres du Tribunal ne sont pas des employés du gouvernement provincial.

Personnel

Les employés du Tribunal sont nommés en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* . Le personnel complémentaire comprend un directeur général et un greffier, un greffier adjoint, un coordonnateur des activités, cinq coordonnateurs d'audiences, un adjoint administratif et un préposé à la réception.

Le directeur général et le greffier veillent à la gestion quotidienne des activités du Tribunal et fournissent un soutien à la présidente. Ce personnel est mandaté pour soutenir diverses phases du processus d'appel, y compris la réception des appels, l'établissement du calendrier des audiences, la préparation des documents liés aux causes,

l'aménagement des salles d'audience, la tenue des dossiers et la supervision de l'émission des décisions.

PRÉSIDENTE, VICE-PRÉSIDENTS ET MEMBRES DU TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS – 2008-09

Présidente

Lynda C.E. Tanaka, B.A., LL.B., FCIArb., C.Arb. ICD.D
Vice-présidente, du 5 octobre 2006 au 23 janvier 2008
Présidente intérimaire, du 24 janvier 2007 au 23 janvier 2008
Présidente, du 24 janvier 2008 au 23 janvier 2010

Vice-présidents	***Mandat***		
Elizabeth Bennett-Martin	19 mars 2003	-	24 mars 2014
Christina Budweth Mingay	4 février 2009	-	3 février 2011
Patricia Cassidy	5 octobre 2006	-	4 octobre 2011
Shu-Tai Cheng	15 novembre 2006	-	14 novembre 2011
Marc D'Amours	15 novembre 2006	-	14 novembre 2011
Andrew Diamond	1er juin 2005	-	15 décembre 2013
David Gregory Flude	22 juin 2005	-	21 juin 2013
Harinder Gahir	15 novembre 2006	-	14 novembre 2011
E. Alan Garbe	1er avril 2000	-	31 mars 2014
Derek Israel	1er avril 2000	-	4 mai 2008
Kenneth W. Koprowski	1er avril 2000	-	31 mars 2014
Richard Macklin	5 octobre 2006	-	4 octobre 2011
Raj Pannu	9 mars 2006	-	8 mars 2009
Chantal Proulx	15 novembre 2006	-	14 novembre 2011
Laurie Sanford	22 juin 2005	-	21 juin 2013
Elizabeth Sproule	1er avril 2000	-	31 mars 2014
Terrance Sweeney	12 août 2008	-	11 août 2010
Douglas R. Wallace	13 janvier 2005	-	12 janvier 2013
Shane Watson	5 octobre 2006	-	4 octobre 2008
Jane Weary	23 juin 2004	-	22 juin 2009
Membres	***Mandat***		
Hakam T. Abu-Zahra	21 août 2003	-	20 août 2009
Antoine A. Aouad	1er avril 2000	-	31 mars 2014
Donald Benninger	12 juin 2002	-	12 juin 2014
Geneviève Blais	7 mai 2008	-	6 mai 2010
David B. Caryll	16 avril 2008	-	15 avril 2010
Kerr W. Clark	21 août 2003	-	20 août 2009
Patrick G. Coffey	3 février 2003	-	2 février 2011
Simon Dann	1er avril 2000	-	16 juin 2009
Garry Fisher	5 novembre 2008	-	2 septembre 2010
Kevin Flynn	28 mai 2003	-	27 mai 2009
David Hurst	1er août 2003	-	31 juillet 2009
Jim Kennelly	17 juin 2004	-	16 juin 2012
Roy Melvin	19 avril 2000	-	25 mars 2012
Nives Montano	1er avril 2000	-	25 mars 2014
Keith Penner	17 septembre 2004	-	16 septembre 2009
Esrick Quintyn	18 mai 2005	-	17 mai 2008
Ken Selby	2 avril 2008	-	1er avril 2010
Mary Ann Spencer	30 mai 2006	-	29 mai 2009
David Ian Turnbull	21 août 2003	-	20 août 2009

BUTS ET RENDEMENT

Les objectifs essentiels pour assurer le succès du Tribunal sont : la rapidité des procédures, l'efficacité budgétaire optimale, la qualité et la cohérence. Les principales activités ayant une incidence sur ces objectifs sont surveillées, les résultats sont mesurés et, le cas échéant, des améliorations sont apportées. Le rendement est examiné tous les mois et des graphiques et tableaux statistiques sont remis au ministre et au sous-ministre des ministères concernés par les lois qui sont de la compétence du Tribunal.

Le processus d'appel du Tribunal comporte quatre phases :

- La réception des appels
- L'établissement du calendrier des audiences
- La tenue des audiences
- Le prononcé des décisions

Chacune des phases a une durée spécifique qui varie selon le type d'appel.

1. La réception des appels

Les requérants sont assurés d'un traitement rapide. Les employés du Tribunal disposent d'une à trois semaines pour :

- passer en revue les avis de demande d'appel et vérifier que les frais exigibles et les documents pertinents ont été déposés au Tribunal dans les délais prescrits;
- faire parvenir un exemplaire des demandes d'appel aux personnes chargées de la réglementation ou aux parties intimées, selon le cas;
- consulter les parties quant au nombre de jours d'audience et de témoins requis, comme il est indiqué dans l'avis d'appel;
- faire suivre le dossier complet relatif à l'appel aux fins de l'établissement du calendrier des audiences.

2. Établissement du calendrier des audiences

Les employés du Tribunal disposent de cinq jours après la clôture du processus de réception des demandes d'appel pour fixer une date pour la conférence préparatoire à l'audience et l'audience. Des délais spécifiques, d'ordre juridique ou administratif, guident l'établissement du calendrier :

- Suspension administrative du permis de conduire — de 15 à 20 jours
- Ordonnances en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* — 60 jours
- Enregistrement d'un véhicule utilitaire — de 60 à 90 jours
- Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire — 30 jours
- Ordonnances en vertu de la *Loi sur les garderies* — 60 jours

- Ordonnances en vertu de la *Loi sur l'adoption internationale* 60 jours
- Suspension du permis de conduire pour raison médicale 30 jours
- Ordonnances de mise en fourrière d'un véhicule automobile de 18 à 20 jours
- Permis d'inspection d'un véhicule automobile (Garage) de 30 à 60 jours
- Propositions et décisions en vertu des diverses lois administrées par le ministère des Petites entreprises, des Services aux consommateurs, les industries indépendantes, et et par Tarion Warranty Corporation moins de 120 jours

3. Tenue de l'audience

La durée d'une audience dépend du temps nécessaire à chacune des parties pour présenter ses preuves et faire valoir son argumentation. La durée des audiences peut varier d'une demi-journée à 15 jours ou plus. Dans le cas d'appels comportant des questions juridiques complexes ou requérant de nombreux documents et la présence de plusieurs témoins, les jours d'audience peuvent être répartis pour permettre aux parties présentes, à leurs avocats ou agents ainsi qu'aux vice-présidents ou aux membres travaillant à temps partiel d'y assister.

La présidente a établi des échéances précises pour l'achèvement des audiences en vertu d'un certain nombre de lois, comme lui autorise l'article 16.2 de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. Ces échéances ont été établies pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun retard dans le processus et aussi en tant que mesure du rendement, afin que le délai d'appel moyen ne dépasse pas six mois.

Il arrive qu'un délai de plus de six mois s'écoule entre le parachèvement d'une procédure d'appel et l'émission de la décision, pour divers motifs, dont les suivants :

- Les parties non représentées ont besoin de temps pour se familiariser avec les procédures et le processus d'appel.
- Des documents volumineux pourraient avoir été présentés.
- Plus de deux parties pourraient avoir participé à la procédure d'appel.
- L'appel peut traiter de questions juridiques complexes.
- Il pourrait arriver que les parties ou leurs représentants, des témoins ou des membres du tribunal ayant les connaissances spécialisées nécessaires, ne soient pas disponibles dans les délais établis.

Ces cas sont surveillés étroitement afin qu'ils obtiennent la priorité requise pour qu'une décision soit émise le plus rapidement possible.

4. Prononcé des décisions

L'objectif du Tribunal est d'émettre ses décisions aux parties concernées dans les 30 jours suivant la tenue de l'audience. Il existe des délais plus courts pour certains types de procédures d'appel, à savoir :

• Suspension administrative du permis de conduire	1 jour
• Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire	de 14 à 28 jours
• Suspension pour raison médicale (permis de conduire)	7 jours
• Mise en fourrière d'un véhicule automobile	de 1 à 3 jours
• Permis d'inspection d'un véhicule automobile (Garage)	de 14 à 28 jours

RÉALISATIONS 2008-2009

Règlement efficace des différends

Le résumé statistique des activités du Tribunal (voir page 15) semble révéler une amélioration de son rendement global, et témoigne aussi de l'efficacité du processus de conférence préparatoire à l'audience.

Le nombre de procédures d'appel réalisées par le Tribunal est demeuré passablement stable depuis deux ans (669 en 2008-09, comparativement à 668 en 2007-08). Durant l'exercice financier 2008-09, on a continué d'observer une augmentation du nombre de conférences préparatoires à l'audience inscrites au calendrier, de conférences préparatoires à l'audience tenues et de journées d'audience inscrites au calendrier (471, 340 et 1 545, respectivement). Il y a eu une augmentation considérable du nombre de décisions et d'ordonnances publiées (730 en 2008-09, comparativement à 547 en 2007-08). La durée moyenne des audiences a chuté à 0,66 jour (comparativement à 1,01 jour en 2007-08), et le délai moyen de publication des décisions a également chuté à 16,42 jours (alors qu'il s'établissait à 23,5 jours en 2007-08).

Afin d'assurer l'efficacité du processus de règlement de différends, le Tribunal a mis en œuvre des plans de formation rigoureux pour ses membres et son personnel, en plus de modifier les règles du Tribunal visant à rationaliser le processus d'appel.

Cette année, des séances de formation ont été tenues à trois reprises, pour des groupes de membres, afin de maintenir le haut degré de compétence et de connaissance du Tribunal. Une séance a été donnée à tous les membres à propos d'un grand éventail de sujets se rapportant aux travaux du Tribunal. Deux autres séances ont été tenues pour une formation encore plus ciblée. Une formation adaptée a aussi été fournie aux nouveaux membres par la présidente et le greffier. En outre, les membres ont profité de la formation fournie par la Société des arbitres et des régulateurs de l'Ontario et le Conseil des tribunaux administratifs canadiens.

Deux modifications ont été apportées aux règles de procédure du Tribunal en 2008-09. La règle 2.14 a été adoptée afin de fournir un processus simple à appliquer dans l'éventualité où le jury en fonction ne pourrait plus poursuivre des procédures dans un cas prescrit. De plus, la règle 2.11 sert à réaliser l'esprit législatif de la *Loi de 2006 sur l'accès à la justice* en ce qui concerne la réglementation applicable aux agents parajuridiques, et elle prévoit la mise en œuvre d'un processus relatif à la représentation des parties devant le Tribunal.

Utilisation efficace des ressources

Le Tribunal a tiré parti de certaines solutions en matière d'information et de technologies de l'information pour accroître l'efficacité de l'utilisation de ses ressources et pour soutenir la réalisation du plan vert du gouvernement.

Le site Web public du Tribunal a été amélioré et il a aussi été modernisé afin de faciliter la navigation et d'assurer l'affichage des documents (documents de nature publique, nouvelles règles et politiques, etc.) en temps opportun. L'implémentation, en 2008-09, de la deuxième phase du système de gestion de cas du Tribunal produira des résultats souhaitables dans les années futures. On prévoit qu'elle favorisera l'automatisation du processus de préparation des avis et de la correspondance, l'augmentation de l'efficacité opérationnelle (élimination graduelle d'un milieu de fonctionnement axé sur l'utilisation de papier), l'accroissement des capacités de déclaration, et le soutien des activités de planification à plus long terme du Tribunal.

Le nouveau système d'enregistrement digital, qui est devenu fonctionnel en 2008-09, a permis d'accroître considérablement la qualité et la fiabilité du processus d'enregistrement des procédures du Tribunal. En ce qui concerne l'information et les technologies correspondantes, le milieu opérationnel du Tribunal est maintenant conforme aux normes générales depuis que la mise à jour d'équipement prévue a été effectuée en décembre 2008.

Durant l'exercice 2008-09, le Tribunal a continué de travailler à l'évaluation de diverses possibilités pour ses installations physiques en prévision de l'expiration de son bail actuel en novembre 2012.

Communication de bons renseignements aux parties et au public

Le Tribunal a mené à bien un projet de communication en langage clair, à l'issue duquel neuf livrets ont été publiés afin d'aider les parties avec leur préparation à l'audience. Le Tribunal a aussi publié une série de fiches d'informations décrivant divers aspects du processus d'appel. Certains formulaires ont été révisés (avis d'appel, etc.) et de nouveaux formulaires ont été créés (demande de retrait d'un appel, demande d'ajournement, représentation des parties). Tous ces documents ont été rédigés en langage clair et sont affichés sur le site Web et offerts en version imprimée.

Réalisation d'initiatives corporatives

Le Tribunal travaille dans le but d'assurer la mise en application complète de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* d'ici le 1er janvier 2010. Les employés du Tribunal ont assisté à des séances de formation sur les exigences découlant de cette loi, et le Tribunal a demandé et obtenu les approbations nécessaires pour modifier son comptoir d'accueil afin de le rendre accessible aux personnes souffrant d'une incapacité.

Le Tribunal soutient la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement intitulée « L'Ontario propice aux affaires » en cernant des occasions de réduire le fardeau réglementaire au moyen de la modernisation des dispositions des lois ou des règlements. Il a aussi élaboré des plans qui seront mis en application en 2009-10 et qui visent à mieux sensibiliser les employés et les membres aux éléments de la stratégie en matière de diversité et du plan vert du gouvernement.

Liaison et assistance

Le Tribunal a continué d'entretenir des rapports avec d'autres organismes de réglementation et d'arbitrage afin d'identifier et d'évaluer des dossiers horizontaux (*L'Ontario propice aux affaires*, etc.), et d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation rigoureux qui servira à préparer les membres et le personnel du Tribunal à un élargissement de son champ de compétence en 2009-10, pour inclure les appels entamées en vertu de la *Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire* et de la *Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles*.

La présidente a participé au comité de planification pour COBA 2008 (Conférence des commissions et des agences de l'Ontario) en novembre 2008 et a animé l'un des débats. Elle continue de s'investir pour COBA 2009, dont les préparatifs sont déjà en cours. Elle a fait de l'encadrement pour le programme de formation des arbitres de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR; société des arbitres et des responsables de la réglementation de l'Ontario), et elle a aussi assisté à la conférence annuelle du Conseil canadien des tribunaux administratifs ainsi qu'à une rencontre de l'Institut canadien d'administration de la justice, lors desquelles elle a appris diverses choses au sujet de la réforme des pratiques dans les tribunaux administratifs et des procédures judiciaires dans d'autres juridictions.

La présidente a par ailleurs été élue au conseil d'administration de la SOAR, et elle a fait une présentation sur le champ de compétence et les processus du Tribunal à la classe de droit administratif de l'Université Carleton.

Modernisation des pratiques de gestion et des processus opérationnels

Des changements ont été effectués en 2008-09 afin de moderniser les pratiques de gestion du Tribunal et de rationaliser ses processus opérationnels. Par exemple, un nouveau poste a été créé pour la gestion des projets prioritaires du Tribunal, le processus de gestion du courrier entrant a été remanié afin d'éliminer les doubles emplois, le système de boîte vocale interactive a été modernisé afin d'accroître sa « convivialité », et de nouveaux formulaires ont été créés afin d'aider les parties qui prennent part à un processus d'appel.

Toujours en 2008-09, deux employés du Tribunal ont été nommés commissaires aux affidavits. Les employés du Tribunal doivent maintenant préparer un affidavit de signification pour les avis de procédures relatifs aux audiences tenues à l'extérieur de Toronto. On s'attend à ce que cette nouvelle pratique s'applique aux avis de procédures concernant les audiences tenues à Toronto à compter de 2009-10, et qu'elle permette d'accélérer la tenue des procédures devant le Tribunal.

Gouvernance

En vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, les membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sont tenus de se conformer à certaines obligations comparables à celles imposées aux employés de la fonction publique en ce qui concerne

les conflits d'intérêts et les activités politiques. Après avoir soigneusement examiné d'autres approches et discuté avec le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le Tribunal a choisi de demeurer assujetti au règlement pris en vertu de cette loi plutôt que de créer ses propres règles.

Le plan d'activités 2008-09 du Tribunal a été approuvé par le ministre des Services gouvernementaux au début de l'exercice correspondant, et le plan 2009-10 a été soumis pour approbation en mars 2009. Ces plans énoncent les orientations stratégiques du Tribunal pour une période de trois ans, et ils serviront de fondement aux priorités du Tribunal pour l'horizon de planification.

Subséquemment à la nomination de la présidente en 2008, des négociations ont été entreprises relativement à des modifications qui pourraient devoir être apportées au protocole d'entente entre la présidente et le ministre.

RÉSUMÉ STATISTIQUE

Voici les principales données statistiques pour les trois derniers exercices financiers :

	2008-09	2007-08	2006-07
Nombre d'appels traités	669	668	682
Nombre de conférences préparatoires à l'audience fixées	471	370	248
Nombre de conférences préparatoires à l'audience tenues	340	279	198
Nombre de jours d'audience fixés	1 545	1 351	1 211
Nombre de jours d'audience tenus	506	499	541
Nombre de décisions et d'ordonnances émises	730	547	589
Durée moyenne des audiences (en jours)	0,66	1,01	1,03
Délai moyen pour l'émission des décisions (en jours)	16,42	23,5	14,5

Le nombre de demandes d'appel traitées selon le type de loi est le suivant :

	2008-09	2007-08	2006-07
Loi sur les huissiers	2	2	1
Loi sur les cimetières (révisée)	1	1	0
Loi sur les agences de recouvrement	1	0	0
Loi sur les services à l'enfance et à la famille	0	2	1
Loi sur les garderies	2	4	3
Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires			
• *Demandes d'indemnisation*	4	3	5
• *Enregistrement*	1	0	1
Code de la route			
• ADLS	33	21	13
• CVIS	0	2	0
• CVOR	31	17	18
• GAR	25	11	12
• MED	137	123	108
• MVIA	77	85	104
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles			
• *Demandes d'indemnisation*	1	3	3
• *Enregistrements*	64	120	112
Loi sur le régime de garantie des logements neufs de l'Ontario			

• *Demandes d'indemnisation*	159	147	217
• *Enregistrements*	56	61	33
Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel	4	4	3
Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête	1	-	-
Loi de 2002 sur le courtage immobilier et commercial	21	19	13
Loi de 2002 sur le secteur du voyage			
• *Demandes d'indemnisation*	7	1	5
• *Enregistrements*	42	42	30

Tableau 1 – Nombre total de demandes d'appel traitées selon le type de loi (2008-09)

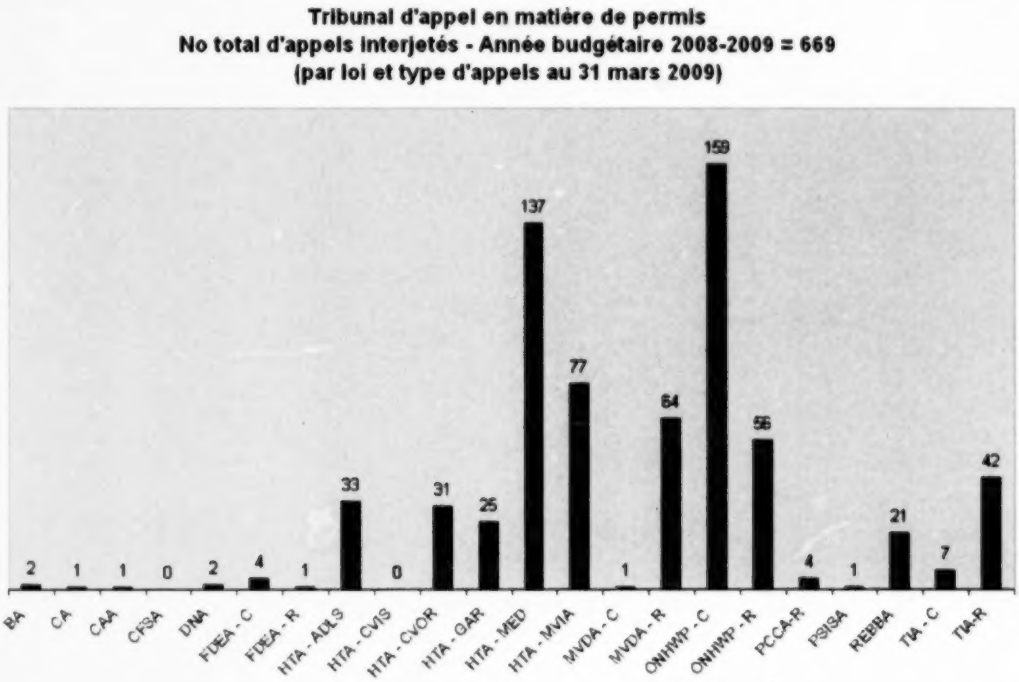

Tableau 2 – Délai d'appel moyen par mois (2008-2009)

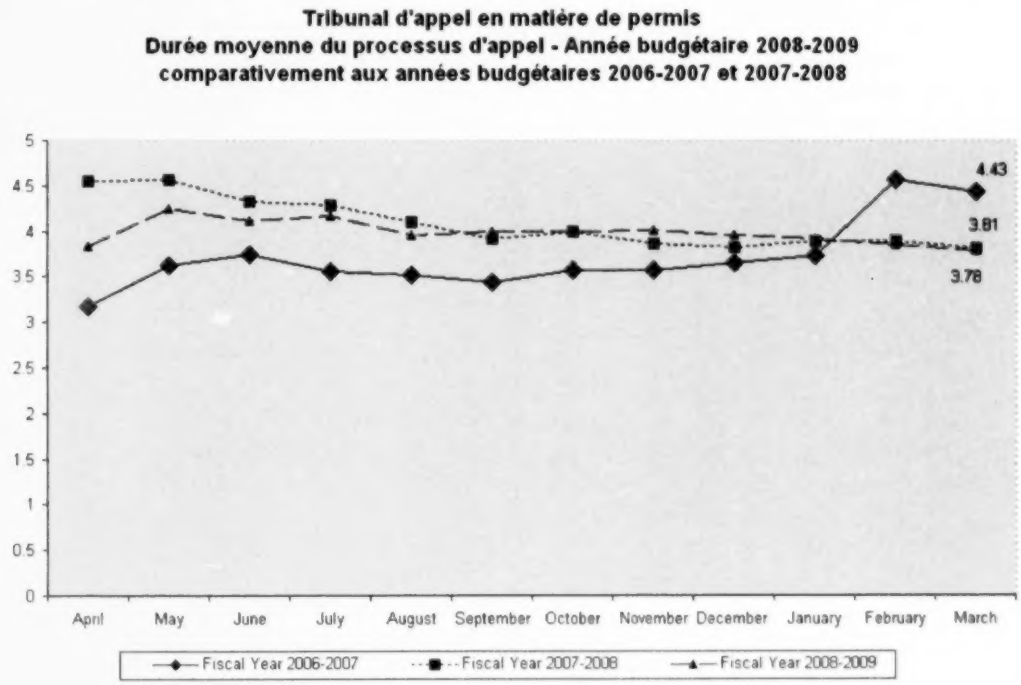

Information financière
2007-2008

Compte type	2007-2008 Prévisions publiées	Dépenses effectives
Salaires et traitements	493 500 $	653 896 $
Avantages sociaux	97 700	141 400
Transport et communication	94 200	86 456
Services	1 535 200	1 201 184
Fournitures et matériels	35 900	59 286
Total partiel :	**2 256 500 $**	**2 142 222 $**
Moins : Recouvrements*	(437 300)	(341 955)
Plus : Approbations du Conseil**	430 900	
TOTAL	**2 250 100 $**	**1 800 267 $**
Recettes en vertu de la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis*		63 603 $

* Le tribunal entend des appels en vertu de diverses lois ontariennes et recouvre 765 $ par audience achevée par jour, auprès des ministères répondants et des industries indépendantes, en vertu de leurs autorités administratives déléguées, pour compenser les coûts d'exploitation des audiences.

** Un financement supplémentaire a été obtenu sur la base des prévisions de dépenses au 31 mars 2008. Une gestion prudente a permis de ne pas dépenser ce financement dans sa totalité.

Information financière
2008-2009

Compte type	2008-2009 Prévisions publiées	Dépenses effectives
Salaires et traitements	493 500 $	834 877 $
Avantages sociaux	97 700	113 082
Transport et communication	94 200	107 318
Services	1 576 200	945 038
Fournitures et matériels	35 900	45 652
Total partiel :	**2 297 500 $**	**2 045 968 $**
Moins : Recouvrements **	(437 300)	(385 942)
Plus : Approbations du Conseil*	75 000	
TOTAL	**1 785 200 $**	**1 660 026 $**
Recettes en vertu de la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis*		65 535 $

*Le tribunal entend des appels en vertu de diverses lois ontariennes et recouvre 765 $ par audience achevée par jour auprès des ministères répondants et des industries indépendantes en vertu de leurs autorités administratives déléguées, pour compenser les coûts d'exploitation des audiences.

**Montants approuvés par le Conseil du Trésor en cours d'exercice.

Pour nous joindre :

Tribunal d'appel en matière de permis
1, avenue Saint-Clair ouest
12e étage
Toronto (Ontario)
M4V 1K6

Téléphone : (416) 314-4260 ou 1 800 255-2214
Télécopieur : (416) 314-4270 ou 1 800 720-5292

Site Web : *www.lat.gov.on.ca*

ISSN 1499-0725 (Print/ Imprimé)
ISBN 978-1-4435-0895-7 (Print/Impimé, 2008-20009 ed.)

ISSN 1499-0741 (En ligne)
ISBN 978-1-4435-0897-1 (PDF, 2008-2009 ed.)